Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor

Québec, le 5 juin 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pampile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente faite suite à la question inscrite au Feuilleton du 16 mai 2018 du député de La Peltrie, M. Éric Caire, demandant au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor :

- Comment, dans les calculs, le Conseil du trésor peut « détacher » l'échelon salarial de la notion de « salaire »?
- Comment pensez-vous régler et normaliser la situation qui perdure depuis longtemps avec les contrôleurs routiers du Québec?

La Fraternité des constables du contrôle routier du Québec (FCCRQ) a convenu, le 1er février 2017, d'une entente de principe concernant le renouvellement des conditions de travail. Cette entente a d'ailleurs été entérinée par les membres le 16 mai 2017. En plus, une lettre d'engagement prévoit qu'advenant un règlement avec un autre groupe d'agents de la paix de la fonction publique ayant pour effet d'octroyer des paramètres généraux d'augmentation salariaux supérieurs à ceux obtenus par la FCCRQ, celle-ci y aura droit (clause remorque).

Cette clause remorque vise uniquement les paramètres généraux d'augmentation salariaux. Le gouvernement respecte son engagement pris en février 2017 auprès de la FCCRQ puisque tous les groupes d'agents de la paix de la fonction publique ont obtenu les mêmes paramètres généraux d'augmentation salariaux que la FCCRQ pour la durée de l'entente 2015-2020.

Par ailleurs, plusieurs échanges ont eu lieu entre le Secrétariat du Conseil du trésor et la FCCRQ quant à l'application de la clause remorque. Aussi, mon cabinet a accepté de rencontrer la FCCRQ le 15 mars dernier. Lors de cette rencontre, mon directeur de cabinet a fait une proposition d'arbitrage à la FCCRQ, laquelle a été refusée sans motif.

...2

4e étage, secteur 100
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-5926
Télécopieur : 418 643-7824

Québec

Montréal

Tel que mentionné à plusieurs reprises à la FCCRQ, pour le gouvernement l'entente est complète en soi et l'invite à contacter la Société d'assurance automobile du Québec afin de respecter ses engagements et poursuivre le processus d'approbation de la convention collective.

Par ailleurs, le Conseil du trésor a déposé, le 14 mai dernier, une requête devant le Tribunal administratif du travail (TAT) à l'égard de la FCCRQ afin que celle-ci respecte l'entente convenue le 1er février 2017. Le TAT s'est saisi du dossier et le début des audiences est prévu le 15 juin prochain.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,

PIERRE ARCAND